

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 57 (1931)
Heft: 26

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

eu égard aux circonstances économiques actuelles, que le choix des gouvernements fût en grande partie commandé par une appréciation de la productivité des travaux qui soit en relation avec ces circonstances économiques elles-mêmes. Des travaux comportant l'emploi d'une quantité très importante de main-d'œuvre ne devraient pas, en effet, dans la pensée du Comité, être entrepris, à l'exception de mesures d'urgence locales ou exceptionnelles, si leur exécution n'est pas utile à l'amélioration de l'état de crise économique actuel. Le Comité pense dès lors qu'il n'y a pas lieu d'envisager quant à présent des projets ayant pour effet d'augmenter l'équipement industriel ou économique des pays où celui qui existe déjà ne trouve pas sa pleine utilisation ou un rendement convenable, et il considère comme peu désirable l'éventuel investissement de capitaux nouveaux dans des travaux ayant un semblable effet. Au contraire, les entreprises dont la bonne fin aurait pour conséquence non l'accroissement des moyens de production mais une meilleure distribution des produits fabriqués ou des denrées de consommation, l'abaissement de leurs prix de revient ou du coût de leur transport à l'effet de créer des débouchés ou des acheteurs nouveaux, semblent, dans les circonstances actuelles, devoir être retenues en première ligne, afin, notamment, d'améliorer les conditions d'existence des pays où le chômage est particulièrement prononcé, ou dont l'outillage national est à l'heure présente insuffisamment développé.

Le Comité pense que divers gouvernements ont pu être saisis par des collectivités publiques ou privées, nationales ou internationales, de projets de travaux auxquels ils n'ont pu donner suite à l'heure présente. Le Comité serait heureux d'avoir connaissance de ceux de ces projets qui auraient été poussés jusqu'à l'état d'avancement ci-dessus décrit, et de connaître à leur sujet l'opinion des gouvernements qui les transmettront.

Le Comité, après avoir reçu les propositions des gouvernements, se réserve la faculté de leur demander des informations complémentaires écrites, ainsi que de les inviter à désigner des représentants chargés de soumettre au Comité tous éclaircissements supplémentaires.

Il est extrêmement désirable que les projets de travaux publics à soumettre au Comité parviennent au Secrétaire général de la Société des Nations dans le plus bref délai possible et, en ce qui concerne les projets de la catégorie (A) visés dans l'annexe, en tout cas avant le 1^{er} décembre de cette année, le Comité devant se réunir très peu de temps après pour examiner les premiers projets qui lui seront parvenus.

BIBLIOGRAPHIE

Traité de conditionnement de l'air, calcul des tuyauteries,
par *Edouard Ledoux, ingénieur.* — Un volume (16 × 25 cm) de 274 pages, avec 155 figures, 4 graphiques et de nombreux tableaux. — Prix relié : 130 fr. — Librairie polytechnique Ch. Béranger.

Voici la table des chapitres de cet ouvrage dont nous reproduisons un extrait dans le présent numéro :

Propriétés de l'air sec. — Propriétés de la vapeur d'eau saturée. — Air humide. — Humidification. — Mesure de l'humidité dans l'air. — Séchage. — Chauffage. — Courbes psychrométriques. — Conditionnement de l'air. — Résolution graphique des problèmes de ventilation. — Ecoulement de l'air. — Pertes de pression. — Calcul des systèmes de conduites. — Ventilateurs. — Exemple numérique. Conditionnement dans une imprimerie. — Tables diverses. — Abaques.

La Maison Bourgeoise, en Suisse. — XXIII^e volume : **canton de Bâle-Ville (3^e partie) et Bâle-Campagne.** — Publié par la Société suisse des ingénieurs et des architectes. Orell Füssli Verlag. — Prix : Fr. 35.— (Fr. 47.— pour les membres de la S. I. A. (pris au Secrétariat). Un volume de 120 pages de texte et de 160 planches sur papier couché, chamois.

Texte sobre, mais minutieusement documenté, rédigé en un allemand qui n'a rien d'hermétique. Quant aux illustrations, tant les planches que les vues, elles sont admirables et « mises en page » avec un art qui en rehausse la finesse. Nous espérons avoir l'occasion d'en reproduire quelques-unes, pour

intéresser à la « Maison Bourgeoise en Suisse » ceux de nos lecteurs qui ignorent encore cette belle publication.

Agendas Dunod.

Nous avons reçu les volumes suivants de cette collection si appréciée :

Bâtiment, par E. AUCAMUS. 51^e édition, révisée par J. COUDERC.

Béton armé, par V. FORESTIER. 5^e édition.

Électricité, par L.-D. FOURCAULT. 51^e édition.

Construction mécanique, par J. IZART. 51^e édition.

Physique industrielle, par J. IZART. 12^e édition.

Travaux publics, par E. AUCAMUS, 51^e édition, révisée par J. COUDERC.

Vente et publicité, par E. RACHINEL et M. BUISSON. 3^e édit.

Chaque volume, relié en pégamoïd, Fr. 20.—

CARNET DES CONCOURS

Concours pour l'étude du « Kollegienhaus » de l'Université de Bâle.

Ouvert aux architectes suisses et à tous architectes domiciliés en Suisse depuis deux ans au moins. Les « collaborateurs » devront satisfaire aussi à ces conditions.

Jury : MM. Dr A. Brenner, conseiller d'Etat, président ; professeur A. Abel, architecte, à Munich ; professeur P. Bonatz, architecte, à Stuttgart ; professeur Dr R. Dörr, recteur de l'Université de Bâle ; Th. Hünerwadel, architecte cantonal, à Bâle ; professeur O.-R. Salvisberg, architecte, à Zurich ; Dr E. Thalmann, Conseiller aux Etats, à Bâle.

Suppléants : MM. Max Müller, architecte de la Ville de Saint-Gall ; professeur Dr Erwin Ruck, à Bâle.

Récompenses : 20 000 fr. pour premier 5 ou 6 projets et 4000 fr. pour des achats éventuels.

Terme : 25 mai 1932.

Plan de situation au 1 : 500. Plans des étages, façades et coupes au 1 : 200.

Le programme et les documents annexes seront envoyés franco aux demandeurs par le « Sekretariat des Baudepartements », Münsterplatz 11, à Bâle, moyennant 10 fr. qui seront remboursés aux présentateurs de projets conformes au programme ou aux personnes qui auront retourné ces documents intacts, avant le 31 mars 1932.

Hôtel de Ville de Berne.

(Voir *Bulletin Technique* du 16 mai 1931, page 132.)

Nombre de projets présentés : 63.

Le jury n'a pas décerné de premier prix, mais il a recommandé à l'Autorité municipale de donner l'occasion aux auteurs des projets primés de « faire mûrir leurs plans et leurs idées et de les soumettre ensuite au jury ».

2^e prix (Fr. 7000.—) : MM. v. Sinner & Beyeler, architectes, à Berne.

3^e prix (Fr. 6000.—) : MM. E. Bützberger, architecte, à Berthoud, avec E.-W. Ebersold, architecte, à Berne.

4^e prix (Fr. 5000.—) : MM. Fr. Trachsel & W. Abbühl, architectes, à Berne.

5^e prix (Fr. 4000.—) : MM. H. Begert, architecte, de l'Agence Witzig, Begert & Hoffmann, architectes, à Zurich.

6^e prix (Fr. 3500.—) : M. V. Bettler, architecte, à Lucerne.

7^e prix (Fr. 2500.—) : MM. Salvisberg & Brechbühl, architectes, à Berne.

Le nouveau syndic de Lausanne.

M. Em. Gaillard, ingénieur, ancien professeur d'Électricité industrielle à l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne, dont il présida pendant vingt ans avec tant de dévouement, l'Association des anciens élèves, vient d'être élevé à la plus haute magistrature de la Commune de Lausanne.

Voir page 8 des feuilles bleues le communiqué de l'Office suisse de placement.